



**Règles de transfert entre les programmes gigognes de 2^e cycle
Département de médecine sociale et préventive
de l'École de santé publique de l'Université de Montréal**

Mise à jour le 31 mai 2017

Programmes concernés	2
Mise à jour 2017	2
Conditions de passage	2
Demande de transfert du microprogramme au DESS	2
Conditions préalables à une demande de transfert.....	2
Procédures.....	2
Demande de transfert du DESS À la maîtrise	3
Conditions préalables à une demande de transfert.....	3
Procédures et traitement de la demande pour un transfert rapide.....	3
Procédures et traitement de la demande pour un transfert à long terme.....	4

PROGRAMMES CONCERNÉS

- Maitrise en santé publique (45 crédits; 2-481-1-4)
- DESS en santé publique (30 crédits; 2-481-1-5)
- Microprogramme en santé publique (15 crédits; 2-481-6-4)

Ces trois programmes sont dits « gigognes » car il est possible de passer de l'un à l'autre assez simplement et les cours seront reconnus entre les programmes. Toutefois, certaines conditions s'appliquent et certaines procédures doivent être suivies.

MISE À JOUR 2017

Une mise à jour de ces règles et procédures est nécessaire cette année en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants admis dans chacun de ces programmes.

CONDITIONS DE PASSAGE

Le comité d'admission étudiera l'ensemble des dossiers reçus en tenant compte de l'admissibilité de la demande, du nombre de places disponibles dans l'option, de la moyenne cumulative dans la formation antérieure et dans les cours suivis au DESS. Nous ferons tout notre possible pour que chaque étudiant au DESS puisse transférer à la maîtrise s'il le souhaite et s'il remplit les conditions de base mentionnées plus haut. Toutefois, nous ne pouvons garantir qu'il pourra accéder à ses premiers choix d'option.

DEMANDE DE TRANSFERT DU MICROPROGRAMME AU DESS

CONDITIONS PRÉALABLES À UNE DEMANDE DE TRANSFERT

- L'étudiant qui a réussi 9 crédits de cours (dont le cours en biostatistique MSO6060 **ou** le cours d'épidémiologie MSO6011) dans le microprogramme et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande écrite de transfert au DESS. Le comité d'admission peut demander au candidat de se présenter à une entrevue. Il recommandera, ou non, le transfert.
- L'étudiant qui souhaite faire un passage au DESS a la responsabilité de choisir des cours au choix qui correspondent aux cours obligatoires du DESS.

PROCÉDURE

La demande de transfert entre le microprogramme et le DESS peut être faite en tout temps à l'adresse suivante : transfert-dess-micro@espum.umontreal.ca.

DEMANDE DE TRANSFERT DU DESS À LA MAITRISE

CONDITIONS PRÉALABLES À UNE DEMANDE DE TRANSFERT

- L'étudiant qui a réussi 12 crédits de cours incluant le cours en biostatistique (MSO6060 ou MSO6061, pour ceux désirant un transfert à l'option générale ou surveillance épidémiologique) et le cours d'épidémiologie (MSO6011) au DESS et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande de transfert à la direction des programmes de 2^e cycle du Département qui recommande ou non le transfert. Le comité d'admission peut demander au candidat de se présenter à une entrevue. Il recommandera, ou non, le transfert.
- Afin de voir ses crédits de cours reconnus lors de son transfert à la maîtrise, l'étudiant choisira de préférence des cours au choix qui correspondent aux cours obligatoires de l'option qui l'intéresse.

PROCÉDURES ET TRAITEMENT DE LA DEMANDE POUR UN TRANSFERT RAPIDE

Le transfert rapide concerne les étudiants qui souhaitent intégrer la maîtrise le plus rapidement possible, pour un transfert officiel à l'été.

Pour ce faire, l'étudiant doit remplir son formulaire de choix de cours au DESS en veillant à :

1. Signaler son intention de transférer à la maîtrise

L'étudiant doit signifier son intention de transférer à la maîtrise en remplissant le formulaire de choix de cours du DESS avec transfert rapide à la maîtrise. Attention, il y a deux formulaires de choix de cours pour le DESS, un pour ceux qui souhaitent faire un transfert rapide et un autre pour ceux qui ne souhaitent pas faire de transfert ou qui prévoient un transfert plus tard.

2. Choisir 3 options de la maîtrise par ordre de préférence

Sur ce formulaire, l'étudiant doit choisir trois options de la maîtrise qui l'intéressent en précisant son 1^{er}, 2^e ou 3^e choix. Le comité d'admission ne peut garantir à l'étudiant qu'il pourra accéder à ses premiers choix d'option.

3. S'inscrire à un minimum de 12 crédits à la 1^{re} session d'automne.

L'étudiant doit impérativement s'inscrire à un minimum de 12 crédits à sa première session, incluant les cours de biostatistiques (MSO6060 ou MSO6061 pour ceux désirant un transfert à l'option générale ou surveillance épidémiologique) et d'épidémiologie de base (MSO6011) ou fournir la preuve qu'il a déjà suivi ces cours. Comme il est difficile de prévoir si l'étudiant sera admis dans l'option de son choix, nous lui recommandons de se concentrer sur les cours obligatoires de tronc commun ou interdisciplinaires et de suivre les cheminements allégés de l'option qui l'intéresse le plus.

Suite à sa demande, l'étudiant verra sa demande traitée selon le calendrier suivant:

- **Fin novembre : réception de l'avis de refus ou d'acceptation de passage**
À la fin du mois de novembre, l'étudiant recevra son avis d'acceptation ou de refus de passage à la maîtrise. L'acceptation sera conditionnelle à l'obtention par l'étudiant de la moyenne et des crédits requis. En cas de réponse positive, l'étudiant sera informé de l'option dans laquelle il sera admis, ce qui lui permettra de faire son choix de cours en fonction de l'option pour la session suivante.
- **Début février : confirmation définitive**
Au début du mois de février, l'étudiant recevra la confirmation de son acceptation définitive qui ne sera officielle qu'au trimestre d'été.

Les étudiants restants sur les listes seront considérés pour le concours suivant s'ils le souhaitent. Ils devront en faire la demande à l'adresse suivante : transfert-dess-micro@espum.umontreal.ca.

PROCÉDURES ET TRAITEMENT DE LA DEMANDE POUR UN TRANSFERT À LONG TERME

Le transfert à long terme concerne les étudiants qui souhaitent faire un transfert officiel à l'automne suivant leur admission.

Pour ce faire, l'étudiant doit :

- **Étape 1**
Dans l'immédiat, remplir le formulaire de choix de cours destiné aux étudiants qui ne souhaitent pas faire de transfert ou qui prévoient un transfert à plus long terme. Lors de cette inscription, il doit s'assurer de compléter un minimum de 12 crédits à la fin de sa deuxième session, incluant les cours de biostatistiques (MSO6060) ou mso6061 pour ceux désirant un transfert à l'option générale ou surveillance épidémiologique et d'épidémiologie de base (MSO6011) ou fournir la preuve qu'il a déjà suivi ces cours.
- **Étape 2**
Par la suite, au début de la 2^e session, à l'hiver, remplir un nouveau formulaire de choix de cours. Il s'agit du formulaire destiné aux étudiants souhaitant un transfert rapide. Il est possible d'en faire la demande à l'adresse suivante : transfert-dess-micro@espum.umontreal.ca.
- **Étape 3**
Choisir 3 options de la maîtrise par ordre de préférence
Sur ce formulaire, l'étudiant doit choisir trois options de la maîtrise qui l'intéressent en précisant son 1^{er}, 2^e ou 3^e choix. Le comité d'admission ne peut garantir à l'étudiant qu'il pourra accéder à ses premiers choix d'option.

Suite à sa demande, l'étudiant verra sa demande traitée selon le calendrier suivant:

- **Fin mars : réception de l'avis de refus ou d'acceptation conditionnelle de passage**
À la fin du mois de mars, l'étudiant recevra son avis d'acceptation ou de refus de passage à la maîtrise. L'acceptation sera conditionnelle à l'obtention par l'étudiant de la moyenne et des crédits requis. En cas de réponse positive, l'étudiant sera informé de l'option dans laquelle il sera admis, ce qui lui permettra de faire son choix de cours en fonction de l'option pour la session suivante.
- **Début juin : confirmation définitive**
Au début du mois de juin, l'étudiant recevra la confirmation de son acceptation définitive qui ne sera officielle qu'au trimestre d'automne.

Les étudiants restants sur les listes seront considérés pour le concours suivant s'ils le souhaitent. Ils devront en faire la demande à l'adresse suivante : transfert-dess-micro@espum.umontreal.ca.